



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉ RO 477-2026 ÉTABLISSANT LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 467-2024

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

Le 19 janvier 2026, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le Règlement no. 477-2026 établissant la taxation et les tarifications pour l'année 2026 et abrogeant le Règlement no 467-2024 et 467-2024-1.

Ce règlement prévoit la tarification des services municipaux, ainsi que la gestion des versements des taxes foncières, conformément aux articles 244.1 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale pour la taxation 2026.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Municipalité : www.bolton-ouest.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Bolton-Ouest, ce 22 janvier 2026.

Léa Laplante

Directrice générale et greffière-trésorière